

> l'amendement Domergue à la dérive 10/05/2009

L'amendement Domergue a été lui même amendé par les sénateurs de la commission et pas dans le bon sens !

Cet amendement donnait une représentativité séparée au plateau technique, comme I avait souhaite Nicolas SARKOZY dans le discours de Bletterans.

Si l'amendement Domergue était un hélicoptère, le Sénat lui aurait supprimé le rotor de queue : l'ensemble est devenu ingouvernable.

Dans un texte permettant toutes les interprétations, la représentativité syndicale devient une usine à gaz dont le fonctionnement est fixé par décret après avis de la HAS.

Vaste foire d'empoigne en perspective ! Et que de problèmes toujours en suspens !

Voici le texte initial de l'AN :

« Les électeurs de l'union régionale rassemblant les médecins sont répartis en trois collèges qui regroupent respectivement :

« 1° Les médecins généralistes ;

« 2° Les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens ;

« 3° Les autres médecins spécialistes.

Et le voici après passage à la commission du Sénat :

« Les électeurs de l'union régionale rassemblant les médecins sont répartis en collèges qui regroupent les disciplines médicales et chirurgicales en fonction des critères tenant :

« - aux contraintes particulières relatives à la pénibilité et à la permanence des soins ;

« - à la proportion d'actes médico-techniques dans l'exercice de l'activité ;

« - à la participation aux soins de premier recours.

« Cette classification est déterminée par un décret en Conseil d'État, pris après avis de la Haute Autorité de santé.